REGLEMENT

« L'homme et l'eau»

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société DarQroom Société Anonyme au capital de 649 877,10 Euros, immatriculée au R.C.S. de Nantes sous le n° 504 365 271, ayant son siège social 2 rue Paul Painlevé 44000 Nantes, organise avec la société Mise(au)Point Société à Responsabilités Limitées, au capital de 8 000€, ayant son siège social 5 place Wilson 31000 Toulouse. (Ci-après dénommées ensemble ou séparément les « Organisateurs ») un concours photo gratuit et sans obligation d'achat intitulé « L'homme et l'eau », ouvert à tous les membres inscrits sur la plateforme DarQroom.

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

ARTICLE 2: DATES DU CONCOURS ET DEROULEMENT DE L'OPERATION

Le concours photo se déroule du 15 février 2012 au 1 avril 2012.

Les dates clés du concours sont les suivantes (date et heure française de connexion faisant foi) :

1/ Dépôts des œuvres :

Seules les images déposées sur le site DarQroom à compter du **23 février 2012 jusqu'au 1 avril 2012**, à 12h00 inclus, seront prises en compte pour la participation au concours.

Toute participation déposée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte par les Organisateurs.

2/ Date du jury :

Sauf en cas de force majeure, le Jury pour ce concours aura lieu entre les 2 et 3 Avril 2012.

3/ Date de publication des résultats du jury :

Sauf en cas de force majeur, la publication des résultats sur le site DarQroom aura lieu le 4 avril 2012

Le jury sélectionnera 20 photos et établira un classement de 1 à 20, puis de 20 à 30 en cas de remplacement pour les raisons citées à l'article 5.

ARTICLE 3 - PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, ci-après dénommé « le Participant ». Le participant doit être inscrit sur la plateforme DarQoom, pour s'inscrire le participant doit remplir les champs suivants, Prénom, Nom, Adresse email et mot de passe. Ce concours photo est gratuit et sans obligation d'achat »

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du concours (même adresse de courrier électronique et même nom de famille).

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel des sociétés, Mise(au)Point et DarQroom, leurs conseils, ainsi que les membres de leur famille.

Les Participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de son œuvre respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers;
- Ne contient pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- Ne présente pas de caractère pornographique ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Par rapport au contenu de la Photographie, quelques conseils à suivre qui ne sont pas exhaustifs :

- Attention à la reproduction d'immeubles (historiques ou récents), pouvant donner droit à la prise de droits d'auteur notamment;
- Ne pas reproduire de mobilier urbain pouvant être grevé de droits de tiers;
- Ne pas représenter des objets de stylisme (vêtements, meubles, objets) Marqués.
- Toute représentation de marque d'alcool ou de tabac ou de situation de consommation est interdite.

Toute inscription et participation effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement sera considérée comme nulle par les Organisateurs et ne permettront pas d'obtenir la dotation sans que la responsabilité des Organisateurs puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des Organisateurs puisse être engagée.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite.

Pour pouvoir participer au concours, le Participant doit successivement : manque les détails sur l'inscription à la plateforme

- è S'inscrire sur la plateforme DarQroom en remplissant les champs suivants, Prénom, Nom, Adresse email et mot de passe
- Envoyer une seule et unique image par candidat
- è Prendre connaissance du règlement dans son intégralité sur le site DarQroom
- è Uploader une image sur le site DarQroom
- è Chaque image devra être inférieure ou égale à 1 Mo
- è Taille de l'image 700 pixels pour le plus grand côté
- è Le candidat devra préciser lors de l'envoi : NOM PRENOM AGE COURRIEL

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des Organisateurs puisse être engagée.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS (lauréats) ET ATTRIBUTION DU GAIN

Le jury, composé de professionnels, désignera 20 lauréats.

Président du jury : Jean-Michel Turpin

Les Organisateurs garantissent au Participant l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Conformément aux usages, le jury pourra écarter toute Image s'il estime qu'elle n'est pas artistiquement adéquate.

Le jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La cohérence de la démarche par rapport au thème
- La pertinence de la photo par rapport au sujet du concours
- La qualité des photos : cadrage, originalité, traitement de la lumière, esthétique...

Si les contributions sont nombreuses, une présélection de 200 images maximum, sera opérée par la société DarQroom.

Les 20 lauréats devront remettre à l'agence Mise(au)Point dès la publication des résultats (sous 3 jours ouvrés maximum) une version numérique des photos, en qualité supérieure et suffisante pour être imprimées en moyen et en grand format (entre 30x30 cm jusqu'à environ 2,00 m x 1,20 m), avec une résolution de 300dpi. Si la qualité n'était pas bonne la photographie serait immédiatement remplacée par la suivante au classement final émis par le jury.

Les « lauréats » seront informés par e-mail par la société DarQroom.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où les « lauréats» seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de son gain, pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera immédiatement remplacé par la suivante au classement final émis par le jury.

Chaque « lauréat » autorise expressément les Organisateurs, à titre gracieux, aux fins de reproduction et de diffusion du contenu de la photo sélectionnée pour l'exposition qui aura lieu du 1 au 31 mai 2012 sur le Festival Map à Toulouse et pour la stricte promotion de l'exposition sur le festival.

Le « lauréat» autorisent les Organisateurs, à titre gracieux, à réaliser des clichés et des enregistrements sonores et/ou visuels de l'exposition, et à les multi-diffuser en direct et/ou en différé, en intégralité et/ou par extraits, sur internet, dans le monde entier et pour une durée de 24 mois à compter de la date de l'annonce des résultats du jury pour la stricte promotion de l'exposition.

ARTICLE 6 - GAIN

Les 20 photographies choisies seront exposées sur le festival MAP2012 du 1 au 31 mai 2012 à Toulouse. A l'issue du festival les images seront à la disposition des lauréats, les modalités pour récupérer les images seront fournies par la société Mise(au)Point par email aux lauréats.

Chaque lauréat gagne une invitation pour deux personnes au cocktail d'ouverture du Festival MAP Toulouse 2012, qui se déroule le 9 mai 2012.

Les dotations ne sont ni transmissibles, ni échangeables.

Les Organisateurs se réservent la possibilité de remplacer les dotations annoncées par des dotations équivalentes.

ARTICLE 7 - PUBLICATION DES RESULTATS

L'identité des 20 « lauréats » du Concours sera publiée sur le site de DarQroom.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure les Organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. DarQroom ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours photo et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site internet de DarQroom. DarQroom se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de leur réseau Internet, notamment dus à

des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, DarQroom ne saurait être tenu pour responsable d'un guelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. DarQroom ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site DarQroom ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. En outre, la responsabilité de la société DarQroom ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes. DarQroom se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site DarQroom et au Jeu qu'il contient. Enfin, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain. Les organisateurs ne sauraient être tenu pour responsable de tout vol et perte intervenus lors de la livraison. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Enfin, la société DarQroom ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part des Organisateurs.

ARTICLE 10 - REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les Organisateurs. Le règlement peut être consulté sur le site Internet DarQroom et une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à DarQroom à l'adresse email contact@darqroom.com, et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du concours.

ARTICLE 11 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par DarQroom pour la gestion du compte du participant et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par DarQroom pour informer ses clients de ses offres et services. DarQroom se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire du participant, d'exploiter et de communiquer les dites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : DarQroom – 2 rue Paul Painlevé 44000 NANTES.

ARTICLE 12 - LITIGES

Le présent concours est soumis à la Loi Française.